

NOTE DE POLITIQUE GENERALE

La présente note est rédigée sur base de l'article L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale.

FINANCES

Les grands principes qui guident la confection des budgets communaux successifs de la législature sont respectés à savoir une fiscalité modérée et inchangée, une répartition équilibrée des moyens financiers dans tous les secteurs d'activité de la Commune tout en veillant à être à l'écoute des besoins de Rochefort et de ses villages.

Le projet de budget 2014 de la Ville de Rochefort s'élève au service ordinaire en recettes à un montant total prévisionnel de 21.112.722,30 € et en dépenses à un montant total prévisionnel de 19.338.458,70 €

Le résultat budgétaire présumé au 01/01/2015 est estimé à 1.774.236,60 €

Le budget communal est présenté avec un excédent de + 1.168,59 €

LES GRANDES RECETTES

Les grandes recettes sont estimées à :

- | | |
|---|------------------|
| a. Au précompte immobilier : | + 3.083.908,29 € |
| b. A l'Impôt des personnes physiques (IPP) : | + 3.048.068,70 € |
| c. A la dotation principale du Fonds des Communes : | + 3.189.666,88 € |

LES GRANDES DEPENSES

En matière du personnel, le montant prévisionnel inscrit au Budget initial est de 7.431.339,65 €.

Les dépenses en matière de fonctionnement sont estimées à 4.398.604 €.

Le service extraordinaire s'élève à 6.094.337,29 €. Pour notre commune en équilibre financier à l'exercice propre du budget, la balise d'investissements imposée par la circulaire budgétaire du 23.07.2013 est atteinte avec 180 €/habitant/an.

2 éléments importants influencent ce service à savoir :

1. La libération de la dernière tranche de capitalisation en faveur de la maison de repos Résidence Préhyr, soit + 600.000 € financés à concurrence de 483.200 € par emprunt.
2. La mise en œuvre de la rénovation urbaine, un projet phasé au montant total pour 2014 de 1.750.000 €, dont 450.000 € à financer par emprunt.

CONCLUSIONS

La participation des pouvoirs locaux au pacte de stabilité budgétaire qui prévoit un retour à l'équilibre de l'ensemble des pouvoirs publics belges en 2015 (selon les normes sec 95), les 2 circulaires budgétaires de 23 juillet 2013 et leurs impositions font que 2014 s'inscrit comme un tournant majeur dans le domaine des finances communales.

Le projet de budget communal 2014 répond aux objectifs fixés par celles-ci et permet à la Ville de remplir ses missions au service de l'intérêt général.

LES ASSOCIATIONS, COMMISSIONS COMMUNALES ET COMITES DIVERS

Le Collège communal a la volonté de préserver le tissu social, véritable lien entre tous les citoyens de l'entité.

Toutes les aides financières, pour un montant total de l'ordre de 650.000 EUR, et techniques sont programmées et permettront à toutes ces structures de poursuivre leurs missions dans leur secteur d'activité.

LES FABRIQUES D'EGLISE

Le montant total des subsides de fonctionnement de celles-ci s'élève à 212.473,98 € soit une augmentation de 2,15 % par rapport au montant de 208.001,91 € inscrit au budget initial 2013.

Dans le premier semestre de l'année, une réflexion sera ouverte avec l'ensemble des conseils de fabrique pour créer un programme pluriannuel (2015-2018) en termes d'entretien extraordinaire de ce patrimoine communal ainsi que pour la mise en place de synergies à développer entre ces 12 entités.

LA MAISON DE REPOS

Après avoir vécu une restructuration financière et administrative ainsi qu'une capitalisation de 4.000.000 d'Euros décidée conjointement par les Conseils de la Ville et du CPAS, l'entité se tourne vers des jours meilleurs.

Deux excellentes nouvelles sont à mettre en exergue :

1. La requalification de 10 lits MR (Maison de repos) en 10 lits MRS (Maison de repos et de soins) est, outre une reconnaissance par l'autorité de contrôle des institutions de soins une réelle opportunité pour cette institution, ce qui lui permettra d'engranger une recette estimée de l'ordre de + 70.000 € par an. L'institution possède maintenant 2 lits court-séjour, 64 lits MRS et 56 lits MR.
2. L'objectif d'atteindre l'équilibre financier est réussi sur l'exercice 2013 puisque la dernière modification budgétaire de l'année affiche un Boni de + 95.000 €.

Les projets de la Résidence Préhyr sont :

1. A partir de janvier 2014, la maison de repos comptera en son sein une personne qualifiée de « référent dément » et qui par une formation adéquate pourra de manière optimale prendre en charge nos aînés fragilisés par la maladie.
2. La création d'un jardin adapté aux besoins de l'ensemble des résidents.
3. La participation de l'institution à un projet relatif à la Maladie d'Alzheimer, obtenu auprès de la Fondation Roi Baudouin, dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale de la Ville.

LES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES ET CIVIQUES

L'année 2014 s'inscrit dans l'organisation de commémorations civiques d'évènements importants que sont :

1. Le 20^{ème} anniversaire du décès des 10 para-commandos assassinés à Kigali au Rwanda, le 7 avril 1994.
2. Le centenaire de la Première Guerre Mondiale (1914-1918)
Par une coordination menée en partenariat entre la Ville et les Associations patriotiques, un programme de manifestations et d'animations intergénérationnelles sera établi avec la participation active de comités sensibilisés au « Devoir de Mémoire ». Il sera également procédé à un entretien de chaque monument présent tant à Rochefort que dans tous les villages de l'entité (+ 6.000 €).
3. La collaboration avec MATELE pour la réalisation de «L'Histoire en poche » (+ 1.500 €)

LA JEUNESSE

Les montants consacrés depuis de nombreuses années sont maintenus. Il s'agit tout d'abord d'une récurrence dans le paiement de subsides pour intervenir par exemple dans le coût de la masse salariale et des stages d'été. Ensuite, cela ne se limite pas aux seuls versements d'argent mais aussi à un soutien logistique et technique apporté par la Ville.

2014 sera également exceptionnel dans ce domaine puisque l'ASBL Centre des Jeunes et de la Culture fêtera ses 50 années d'existence. La Ville octroiera un subside supplémentaire de + 1.500 € pour fêter cet évènement.

Dans le cadre du plan quadriennal présenté par le Centre des Jeunes et de la Culture auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un partenariat sera créé en 2014 entre celui-ci, l'Echevinat de la Jeunesse et les acteurs sociaux qui travaillent sur les thèmes des Assuétudes et de l'alcool. Ce grand projet poursuivra le but d'aller à la rencontre de notre jeunesse pour les sensibiliser aux dangers et aux dépendances de la prise de drogue et de la consommation d'alcool tout en effectuant de manière concrète des missions de prévention sur le terrain lors de manifestations festives, de soirées, bals, etc ...

Il est prévu d'introduire auprès d'INFRASPORTS un dossier de création d'une nouvelle piste de skateboard dont le coût est estimé à 10.000 EUR. Ce nouveau projet sera réalisé avec l'aide du coordinateur sportif de la Ville tout en impliquant activement les jeunes.

Un Conseil Consultatif de la Jeunesse comprenant des jeunes de toute l'entité sera mis sur pied.

La Ville continuera comme par le passé à engager sous contrat d'étudiant environ 120 ados lors des vacances d'été et poursuivra l'organisation des plaines de jeux et le soutien à diverses activités pour les enfants pendant les vacances scolaires.

La jeunesse, c'est aussi les enfants. L'organisation de la Saint-Nicolas par notre Commune mérite d'être mise en évidence, tant il est devenu rare de pouvoir bénéficier d'un tel geste de la part d'un pouvoir public. Cette rencontre avec les familles rochefortoises sera à nouveau organisée en 2014.

ROCHEFORT – CENTRE.

Au cours de l'année 2013, la première phase des travaux de modernisation des trottoirs a été réalisée entre le carrefour du centre et l'église à la satisfaction générale donnant des résultats à la hauteur des espoirs.

La seconde phase a été adjugée mais nul ne sait si l'engagement budgétaire aura lieu sur 2013 ou 2014 au moment où ces lignes sont écrites.

Quoiqu'il en soit, il s'agit d'une réussite qui contribue au soutien du commerce local, du commerce du centre-Ville en plus des aides spécifiques créées en 2012 (primes et aides à la réouverture des commerces vides et à la modernisation des commerces existants), et au soutien des grands événements.

Ces travaux contribuent à l'essor du commerce du centre-Ville par une attractivité plus grande liée à l'harmonie du lieu entre les aménagements des espaces publics et avec les vitrines et façades des bâtiments bordant l'espace public.

PERSONNEL COMMUNAL

L'emploi constitue une des préoccupations majeures d'un bon nombre de nos concitoyens.

La situation socioéconomique suscite la plus grande prudence dans le chef des entreprises, petites ou grandes, et ralentit, voire empêche le rythme de recrutement de personnel supplémentaire.

La Ville de Rochefort avec ses composantes directes (CPAS et Maison de Repos) a vu son volume d'emploi passer de 137 équivalents temps plein à 224 en 11 ans.

Evolution de l'emploi communal, CPAS et Maison de repos				
	2002		2013	
	Eff	ETP	EFF	ETP
Ville	168,5	112,5	240	140
CPAS	35	24,6	49	34,6
Maison de repos	0	0	65	49
Total	203,5	137,1	354	223,6

C'est la conséquence de l'ouverture de la maison de repos, de la création de nouveaux services rendus aux citoyens dans tous les secteurs d'activités (économique, social, culturel, récréatif, ...) et d'une complexité des règles juridiques jamais atteinte jusqu'à présent.

En outre, le Collège a maintenu et a même renforcé les aides aux associations de tout genre qui ainsi ont créé des emplois en nombre significatif (Malagne, FIR, Lorette, SI et ORT, Maison du Tourisme, Centre Culturel des Roches, Bibliothèque, Centre sportif, ...).

La Ville (son Collège et son Conseil) n'est donc pas la seule à fixer les orientations en matière de volume de l'emploi communal et des compétences à exercer.

Notre responsabilité est de rappeler aux pouvoirs qui apportent peu ou beaucoup de soutiens financiers à des projets bien ciblés et aux associations citées ci-dessus, l'impérieuse nécessité de la poursuite des projets au service des personnes et leur pérennité.

LE PAYS DE FAMENNE :

PRIORITE AU PLAN INTERCOMMUNAL DE MOBILITE ET MOBILITE DOUCE.

La Ville est associée au Pays de Famenne. Tout prochainement seront présentés les objectifs du développement territorial du bassin de vie du Pays de la Famenne ainsi que les actions à mener et les projets à développer dans les prochaines années en concert avec les 5 autres communes.

Un des éléments à renforcer sur le territoire est la mobilité intercommunale sur les 6 communes.

La stratégie de mobilité sera reprise dans le plan intercommunal de mobilité actuellement en voie de finalisation par le Bureau d'Etudes spécialisé désigné voici maintenant 2 ans.

Il appartiendra à chacune des communes sous le contrôle du Pays de Famenne qui harmonisera la stratégie de mettre en œuvre les différentes actions identifiées avec le soutien financier de la Wallonie à hauteur de plus ou moins 200.000 € par année durant 6 ans.

En outre, il entre dans l'intention du Conseil d'Administration du Pays de Famenne de s'inscrire dans la stratégie définie dans le plan unique de programmation des Fonds Structurels Européens d'une part, dans les initiatives communautaires Interreg et Leader d'autre part.

Il convient en effet de poursuivre la valorisation des productions locales, les échanges culturels et le soutien aux associations actives dans les activités typiquement rurales.

D'importants défis vous doivent être affrontés tels que le développement économique, la formation, l'offre d'emploi notamment aux jeunes demandeurs d'emploi surreprésentés dans les demandeurs d'emploi, la mobilité et l'accès aux activités commerciales, la valorisation des productions locales, etc...

Les 6 communes du Pays de Famenne ont la volonté de mettre en commun les forces et les atouts de sorte à ce que chacun des éléments du territoire puissent offrir aux populations locales et à nos citoyens les éléments essentiels de leur propre développement humain, culturel, sportif et social.

TRAVAUX

Dans le cadre du programme des investissements, nous relèverons les travaux plus spécifiques à effectuer au cours de l'année 2014 :

- **Transférer** le STC sur le nouveau site (P.A.E.) en vue d'améliorer tous les services à rendre aux citoyens. Notre personnel trouvera ainsi un cadre plus spacieux et plus performant ;
- **Etude de la couverture du Square de l'Amicale** par une structure légère pour abriter divers événements (Sérénades, concert, marchés du terroir, Festival International du Rire...);
- Entretien extraordinaire de voiries, de trottoirs, de fossés (curage) et d'accotements (délignage) ;
- **Continuer** l'extension et l'interconnexion du réseau **RAVEL** de Rochefort vers les communes voisines notamment via le Pays de Famenne (la liaison

Rochefort-Durbuy et tous les circuits annexes représentant 350 kms) et les entretenir

- Placement d'un abribus ;
- Entretien extraordinaire des bâtiments loués à La Poste à Jemelle ;
- Réalisation de marquages routiers ;
- Réalisation de garde-corps à placer dans le cadre de la réfection des trottoirs de Rochefort-Centre ;
- Entretien extraordinaire de chemins forestiers et de voiries agricoles ;
- Etude de la modernisation de la rue de la Martinette à Rochefort ;
- Aménagement du rond-point de Jemelle dans le cadre d'un partenariat avec la Province de Namur ;
- Octroi d'un subside extraordinaire pour l'aménagement d'un parking Avenue du Rond-Point à ROCHEFORT.
- Mise en conformité de la signalisation routière ;
- Modernisation de la salle de village de Villers-sur-Lesse ;
- Equipement et maintenance extraordinaire du Hall Multisports de Jemelle ;
- Equipement et maintenance extraordinaire du bassin de natation du Parc des Roches ;
- Aménagement de plaines de jeux ;
- Création d'un espace multisports dans le cadre du « Programme sport de Rue » à WAVREILLE ;
- Entretien extraordinaire des aires multisports ;
- Etude de l'aménagement du complexe sportif de Jemelle ;
- Achat de véhicules pour le Service Parcs et Jardins et pour le service Cimetière ;
- Achat de matériel d'entretien de l'espace public ;
- Protection des zones de captage et entretien extraordinaire des installations de captage ;

- Travaux divers de distribution d'eau, remplacement des raccordements en plomb, extension à charge du distributeur, ... ;
- Alimentation en eau des lotissements communaux ;
- Pose d'une conduite de liaison entre les réservoirs de Ave-et-Auffe ;
- Achat de matériel d'exploitation pour le service des Eaux ;
- Entretien extraordinaire et travaux divers du réseau d'égouttage ;
- Réaménager en espaces publics conviviaux les traversées d'agglomérations et les places publiques (place du Baty – Rochefort);
- Divers aménagements et équipements dans les cimetières communaux ;
- Réaménagement du site dit Etablissements Cornet rue de l'Abattoir à ROCHEFORT.

ENSEIGNEMENT

La Commune a toujours veillé à promouvoir un enseignement de qualité dans toutes les écoles de l'entité. Durant la législature 2013-2018, nous mettrons tout en œuvre afin de renforcer les moyens pédagogiques mis à disposition de nos écoles (notamment en y intégrant les nouvelles technologies).

Pour permettre à tous les élèves de l'entité de bénéficier d'un enseignement de qualité, nous veillerons à :

- soutenir toutes les écoles de village notamment en améliorant les infrastructures existantes (travaux d'extension à Havrenne et à Wavreille)
- rendre l'enseignement accessible à toutes les familles en limitant les frais scolaires et en apportant si nécessaire un soutien financier aux familles en difficulté
- promouvoir l'accueil extra-scolaire
- permettre à chaque enfant de s'épanouir dans le cadre d'activités extra-scolaires, et d'activités sportives.
- accueillir les élèves dans de bonnes conditions en poursuivant les travaux de modernisation et de réfection de plusieurs implantations (Extension de l'école du Centre, entretien des classes et des espaces de jeux, etc)
En 2013, de nombreux travaux ont été entrepris : remplacement intégral de la toiture de Villers-sur-Lesse, remplacement des sanitaires de l'école du Centre, réfection du plancher de la salle de gym de l'école de Han-sur-Lesse,
- associer les parents à la vie scolaire de leurs enfants notamment via les conseils de participation

TOURISME ET ANIMATIONS

Notre commune présente les caractéristiques d'une ville touristique et en conséquence, il est essentiel d'accroître son attrait. Il est indispensable d'aménager notre Ville et ses villages, d'y préserver le calme et la propreté et de mettre en valeur leur patrimoine.

Afin d'atteindre cet objectif, il y a lieu de renforcer les synergies entre les opérateurs touristiques (Maison du Tourisme, Syndicat d'Initiative, ORT, etc) et de développer une participation accrue dans les actions touristiques menées notamment par le Pays de Famenne et le Gal Romana.

L'accent doit également être mis sur l'organisation de manifestations populaires (marché de Noël, brocante, sérénades, etc)

En 2013, deux grandes manifestations ont été organisées (Historic Car Festival et Pique-nique royal)

L'année 2014 réservera également de bonnes surprises : la Ville accueillera le Tempo festival et la boîte à jazz notamment.

CULTURE

En 2013, deux grands anniversaires ont été fêtés : les 20 ans du Centre Culturel des Roches et les 25 ans de la Bibliothèque Communale.

Lors de ces manifestations, il a été rappelé l'importance de faciliter l'accès à la culture à tous. Pour cela il y a lieu :

- de continuer à soutenir l'action du Centre Culturel des Roches qui veillera à assurer une programmation de spectacles diversifiés pour toutes les générations
- mettre l'accent sur la synergie entre les différents acteurs culturels
L'action « quand les assos s'en mêlent » développées en 2013, est un bel exemple de cette synergie
- promouvoir la création artistique et les artistes locaux : l'année 2013 a été riche en rétrospectives et deux grands artistes locaux ont été mis à l'honneur : Monsieur Richard RADELET et Monsieur Louis NOEL. Nous continuerons à soutenir de telles initiatives.
- Valoriser les actions des différents musées, de la bibliothèque communale et du Cercle Culturel et Historique (garant de notre histoire)
- Soutenir le Festival International du Rire ; événement reconnu par l'ensemble des pays francophones et auquel on identifie régulièrement notre Ville

LOGEMENT – SOCIAL

1. Logement

- Création et mise en chantier d'un complexe à appartements pour couples âgés à proximité de la maison de repos. Projet mis en œuvre dans le cadre du Plan Communal du Logement en collaboration avec « Ardenne et Lesse » SCRL.
- Valorisation du lotissement de Wavreille.
- Rénovation urbaine à Jemelle : accord et promesse de subsides pour la 1^{ère} phase

2. Social – Qualité de Vie

- Renouvellement du Plan de Cohésion Sociale pour la période 2014-2019 avec subvention annuelle de 63.664,03 €
- Développement d'un axe « Santé » dans le cadre du PCS
- Mise en place d'une maison de la Santé et du Bien-être en collaboration avec, entre autres, la Maison des Diabétiques
- Maintenir l'accueil de la petite enfance par des collaborations renforcées avec « IMAJE » et 'L'Ile aux enfants »
- Renforcer les actions d'aide au maintien à domicile pour les personnes âgées en accentuant les collaborations avec des organismes spécialisés tels que le SPAF et le Service de Gardes à domicile « ALZHEIMER »
- Accompagner les aidants proches des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer par la création d'un « Café Alzheimer »
- Mise en œuvre d'un atelier d'Art Thérapie pour les personnes âgées et désorientées en collaboration avec la maison de repos et le Centre Culturel des Roches.

CPAS

Le projet de budget de l'exercice 2014 du C.P.A.S. de Rochefort s'établit au montant de 4.631.188 € en recettes et en dépenses au service ordinaire, en augmentation de 102.922 €, soit 2,27 %.

Le montant de l'intervention communale est fixé à 1.351.068 €, soit une augmentation de 28.863 €, ou de 2,18 %.

Les éléments les plus importants à retenir dans le cadre de ce budget du CPAS sont les suivants :

1. La situation du C.P.A.S. est devenue délicate. La marge de manœuvre s'est sensiblement réduite. Deux explications principales peuvent être avancées. D'une part, les résultats des années antérieures, en diminution depuis quelque temps, ne produisent plus (ou très peu) de boni. Par ailleurs, la trésorerie est sous tension, en raison des transferts opérés au profit de la maison de repos « Résidence Préhyr » lors de la capitalisation.

2. SI, jusqu'à présent, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration est demeuré stable depuis plusieurs années, le nombre d'interventions, notamment dans le cadre des aides en combustible, a augmenté significativement. Il en va de même pour les interventions en faveur des personnes hébergées en maison de repos.
3. Afin de trouver des solutions structurelles à la situation délicate, un certain nombre de fonctions ne sont pas remplacées. Ainsi, le responsable technique, la juriste et deux emplois mi-temps au service buanderie et des techniciennes de surface. Cela signifie en outre, que les effectifs sont à la norme minimale.
4. Fedasil a décidé la fermeture d'un tiers des places en structures d'accueil pour demandeurs d'asile ; ce qui a également un impact budgétaire important en termes de diminution de recettes.
5. En ce qui concerne les moyens d'assurer une pérennisation budgétaire, les options suivantes seront concrétisées :
 - a. Isolation du bâtiment de l'Avenue de Forest ;
 - b. Faire établir un audit énergétique des immeubles du CPAS afin d'apporter une réponse structurelle à une surconsommation ;
 - c. Sérier les recours en aide sociale, pour lesquels, l'intervention d'un avocat est indispensable ;
 - d. Prendre en compte le financement régional des frais de fonctionnement du tutorat énergétique ;
 - e. Améliorer l'utilisation de l'outil de la subrogation légale qui permet la récupération des avances sur prestations sociales ;
 - f. Envisager l'engagement d'articles 60, § 7, mis à disposition d'employeurs privés et d'articles 61 en direct (frais de tutorat et complément du CPAS) – 2 personnes durant 3 mois pour les deux options ;

Enfin, il faut tenir compte du fait que les mesures en matière de stages d'insertion et d'allocations d'insertion (en matière de chômage) prises par le Gouvernement fédéral devraient entraîner une exclusion de 50 personnes au 1^{er} janvier 2015. D'autres exclusions sont attendues de manière progressive dans le courant de cette même année.

Ces exclusions augmenteront inéluctablement le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration et les dépenses du CPAS dans ce domaine.

En conséquence, si le résultat du compte de l'exercice 2013 débouche sur un boni, il est proposé que celui-ci soit affecté à une provision pour faire face à cette augmentation programmée.

Le projet de budget extraordinaire de l'exercice 2014 du C.P.A.S. de Rochefort s'établit au montant de 724.621,79 € en recettes et en dépenses au service extraordinaire.

Le service extraordinaire est influencé par la libération de 200.000 € de capital en faveur de l'association de droit public « Résidence Préhyr ». Cette

libération est financée par la cession de biens immobiliers (lotissement et terrains agricoles).

Les autres investissements sont envisagés :

- Logiciel médiation de dettes
- Matériel de reproduction (service social)
- Réparation des toitures
- Isolation phonique Ave et Auffe (matériaux uniquement)
- Chaudière (Avenue de Forest) – chauffage au gaz de Ville à prévoir
- Remplacement d'une machine de buanderie

Deux nouveaux services vont voir le jour cette année à savoir :

- Djob Coach pour la région Beauraing-Houyet-Rochefort en collaboration avec le FOREM
- Mobilité rochefortoise

LES DEFIS

Chaque commune du pays est confrontée à sa propre réalité. Toutefois, des tendances lourdes se dégagent globalement pour les années à venir :

1. Une mise sous pression des dépenses (personnel et transfert) sous l'influence des premiers effets de la réforme des pensions du personnel statutaire. Pour rappel, la hausse des taux de cotisation sur le personnel communal statutaire de 7 % d'ici 4 ans sur le personnel de police de 14 % passant ainsi de 27 à 41 % et le personnel du CPAS de 7 % à l'instar de la situation communale. En 2016, ces montants risquent de représenter 900.000 € par année.
2. Un recul très sensible des projets d'investissement puisque la circulaire budgétaire limite à 180 € par habitant et par année de recours à l'emprunt. Au moment où les pouvoirs supérieurs, Région wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Etat fédéral transfèrent moins de soutien sous forme de subsides vers les pouvoirs locaux pour soutenir leurs investissements ou leurs projets, cela aura un impact non-négligeable en termes économiques. Cela aboutit à un net recul des projets d'investissement en 2014 et les années suivantes par la volonté de stabilisation de la dette publique. Les enjeux financiers non-négligeables apparaissent donc :
 - Les charges croissantes en matière d'aide sociale ;
 - L'implémentation de la réforme des services de secours adoptée par la Loi-Cadre du 15 mai 2007 ;
 - La poursuite de l'application de la réforme des pensions du personnel statutaire des administrations locales ;

- La participation des pouvoirs locaux au Pacte de stabilité ainsi que les conséquences de la mise en œuvre de la nouvelle réforme de l'Etat (transfert de compétences aux entités fédérées – Réforme de la Loi Spécial de financement).
- Les défis de l'évolution démographique, avec la problématique du vieillissement de la population notamment.

L'année 2013 a été marquée par des recettes complémentaires à l'ordinaire non-budgétées qui pratiquement en totalité ont été mises soit en provision, soit en fonds de réserve pour faire face à l'évolution future des dépenses liées aux éléments repris ci-dessus.

A moyen terme, nous serions donc soumis à un recul très sensible des projets d'investissement lié à la fois aux limitations imposées par la circulaire budgétaire mais également par l'accroissement des dépenses récurrentes à l'ordinaire qui entament d'autant plus la capacité de faire face aux nouvelles dépenses à l'extraordinaire.

Pour vivre longtemps, vivons prudemment !

François BELLOT,
Sénateur-Bourgmestre.